

## **Veillez lire attentivement ce qui suit AVANT de vous inscrire à un cours de conduite.**

Si vous pouvez répondre « **oui** » à l'un des points suivants, nous vous conseillons de communiquer avec la Société de l'assurance automobile du Québec avant de vous inscrire à votre cours de conduite, car vous pourriez devoir vous soumettre à un examen médical ou visuel avant de pouvoir obtenir un permis de conduire.

Vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h :

- Région de Québec : 418 643-7620
- Région de Montréal : 514 873-7620
- Ailleurs : 1 800 361-7620 (Québec, Canada, États-Unis)

---

Maladie ou chirurgie des yeux, excluant la correction de la vision (cataracte, glaucome, rétinopathie, strabisme, perte ou vision nulle d'un œil, etc.)

oui  non

---

Abus ou dépendance à une drogue (toxicomanie) ou troubles liés à une autre substance que l'alcool

oui  non

---

Étourdissements ou vertiges

oui  non

---

Suivi ou traitement pour l'épilepsie

oui  non

---

Suivi, traitement ou opération pour une maladie cardiaque ou vasculaire (infarctus, angine, pontage, stimulateur cardiaque, etc.)

oui  non

---

Suivi ou traitement pour un trouble du système nerveux (traumatisme crânien, embolie, thrombose, maladie d'Alzheimer, accident vasculaire cérébral, maladie de Parkinson, sclérose en plaques, etc.)

oui  non

---

Limitation de mouvements au niveau du cou, de la colonne vertébrale, d'un bras, d'une main, d'une hanche, d'une jambe ou d'un pied (due à l'arthrite, à l'arthrose, à l'ankylose, à une amputation, etc.)

oui  non

---

Pertes de conscience ou convulsions non reliées à l'épilepsie

oui  non

---

Suivi ou traitement pour un trouble psychologique, psychiatrique ou de comportement

oui  non

---

Traitement pour le diabète

oui  non

---

Abus ou dépendance à l'alcool (alcoolisme) ou troubles liés à l'alcool

oui  non

---

Utilisation de tranquillisants ou de stimulants

oui  non